

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Lineaclean

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Lineaclean
Code du produit	Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	<p>Le nettoyant pour les bords AQUEA Lineaclean a été spécialement développé pour le nettoyage de taches et de dépôts de calcaire sur les parois de piscines. Convient en particulier pour le nettoyage de la ligne de flottaison. Convient pour les films en PVC, pour le polyester, le béton et l'acier chromé.</p> <p>Application : abaisser légèrement le niveau de l'eau de la piscine, appliquer AQUEA Lineaclean sur les parois de la piscine avec un chiffon doux ou une éponge et laisser agir pendant 3 minutes, puis rincer.</p> <p>Répéter le processus en cas de dépôts importants. ATTENTION : si AQUEA Lineaclean pénètre dans le bassin, le pH peut chuter légèrement.</p>
---	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Chemia Brugg AG Aaraustrasse 51 5200 Brugg Telefon: 056 460 62 60 (08-17 Uhr) E-Mail: info@chemia.ch
--	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date de révision	22.03.2021
Version	21.03b

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1, H314
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290: Peut être corrosif pour les métaux.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

Informations supplémentaires

EUH208: Contient du . Peut produire une réaction allergique.

Identificateur de produit

Acide phosphorique; acide orthophosphorique, No.-CAS 7664-38-2, No.-CE 231-633-2
1-Hydroxyethan-1,1-diphosphonsäure, No.-CAS 2809-21-4
Alcohols C9-11,ethoxylated, No.-CAS 68439-46-3
(R)-p-Mentha-1,8-dien, No.-CAS 5989-27-5, No.-CE 227-813-5, No REACH 01-2119529223-47

Emballage

Fermeture de sécurité pour les enfants (EN 862).
Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Acide phosphorique; acide orthophosphorique	10-<15%	Skin Corr. 1B H314 [Skin Corr. 1B H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2 H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2 H319: 10 % ≤ C < 25 %]	No.-CAS: 7664-38-2 No.-CE: 231-633-2 No.-Index: 015-011-00-6
1-Hydroxyethan-1,1-diphosphonsäure	5-<10%	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Met. Corr. 1 H290	No.-CAS: 2809-21-4
Alcohols C9-11,ethoxylated	1-<5%	Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 68439-46-3
(R)-p-Mentha-1,8-dien	0.1-<1%	Asp. Tox. 1 H304, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1B H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, Flam. Liq. 3 H226	No.-CAS: 5989-27-5 No.-CE: 227-813-5 No REACH: 01-2119529223-47

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Provoque de graves brûlures. La solution alcaline provoque la nécrose des tissus. Effets aigus anticipés: Érythème. Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Neutraliser avec du (de la, de l') .

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Acide phosphorique; acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups
Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)
2 mg/m³ TWA [MAK] (inhalable dust)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)
4 mg/m³ STEL [KZW] (inhalable dust)

EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs
1 mg/m³ TWA

EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELs
2 mg/m³ STEL

(R)-p-Mentha-1,8-dien (CAS 5989-27-5)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups
Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Sensitizers
Sensitizer

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)
7 ppm TWA [MAK]
40 mg/m³ TWA [MAK]

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)
14 ppm STEL [KZW]
80 mg/m³ STEL [KZW]

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
<i>Protection des mains</i>	Gants en Chloroprène. Temps de percée: . Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité à protection intégrale. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Havane.
Odeur	Pas d'information disponible.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	n/A
Inflammabilité:	non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n/A
Température d'auto-inflammation:	inexistent
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	1
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.08g/cm ³
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
10.5. Matières incompatibles	Corrode les métaux communs. Des métaux.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Acide phosphorique; acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2) Dermal LD50 Rabbit = 2740 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat > 850 mg/m ³ 1 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 1530 mg/kg (JAPAN_GHS) 1-Hydroxyethan-1,1-diphosphonsäure (CAS 2809-21-4) Dermal LD50 Rabbit > 10000 mg/kg (OECD_SIDS) Oral LD50 Rat = 3130 mg/kg (OECD_SIDS) Alcohols C9-11,ethoxylated (CAS 68439-46-3) Oral LD50 Rat = 1400 mg/kg (NZ_CCID) (R)-p-Mentha-1,8-dien (CAS 5989-27-5) Dermal LD50 Rabbit > 5 g/kg (CHEMVIEW) Oral LD50 Rat = 4400 mg/kg (CHEMVIEW) Oral LD50 Rat = 5200 mg/kg (CHEMVIEW)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Provoque de graves brûlures.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Peut changer le pH de l'eau.

1-Hydroxyethan-1,1-diphosphonsäure (CAS 2809-21-4)

Ecotoxicity - Earthworm - No Observable Effect Concentration (NOEC) Data NOEC 14 Days Eisenia foetida 1000 mg/kg [soil dry weight] (IUCLID)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h Lepomis macrochirus 868 mg/L [static] (IUCLID)
LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 360 mg/L [static] (IUCLID)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data EC50 48 h Daphnia magna 527 mg/L (IUCLID)

Ecotoxicity - Earthworm - Acute Toxicity Data LC50 14 Days Eisenia foetida >1000 mg/kg [soil dry weight] (IUCLID)

Alcohols C9-11,ethoxylated (CAS 68439-46-3)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation Biodegradable under anaerobic conditions. (listed under Alcohol ethoxylate (C9-11, DID-no 021 >3-6 ethoxylated units, DID-no 022 >6-10 ethoxylated units) predominantly linear)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation Readily biodegradable according to OECD guidelines. (listed under Alcohol ethoxylate (C9-11, DID-no 021 >3-6 ethoxylated units, DID-no 022 >6-10 ethoxylated units) predominantly linear)

(R)-p-Mentha-1,8-dien (CAS 5989-27-5)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h Pimephales promelas 0.619 - 0.796 mg/L [flow-through] (EPA)

LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 35 mg/L (EPA)

12.2. Persistance et dégradabilité Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification UN 1805

14.2. Nom d'expédition des Nations unies ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport 8

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement Polluant marin: Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID UN 1805.
Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION.
Classe 8.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes ADR/RID 8.
Code de classement C1.
Numéro d'identification du danger 80.
Quantité limitée 5 L.
Quantité exceptée E1.
Catégorie de transport 3.
Code de restriction en tunnels (E).

IMDG	<p>UN 1805. Nom d'expédition des Nations unies: PHOSPHORIC ACID, SOLUTION. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 8. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Polluant marin: Non..</p>
IATA	<p>UN 1805. Nom d'expédition des Nations unies: Phosphoric acid, solution. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 8. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).</p>
Navigation fluviale ADN	<p>UN 1805. Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 8. Code de classement C1. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.</p>
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.

Acide phosphorique; acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)

EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 4
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([231-633-2])

1-Hydroxyethan-1,1-diphosphonsäure (CAS 2809-21-4)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use	Hair products Soap
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Maximum Authorised Concentration	0.2 % MAC (soap) 1.5 % MAC (hair product)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

Alcohols C9-11,ethoxylated (CAS 68439-46-3)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates Present (<2.5 EO, [614-482-0])

(R)-p-Mentha-1,8-dien (CAS 5989-27-5)

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I 2902.1999

Switzerland - Plant Protection Products Pheromone

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements The presence of the substance must be indicated in the list of ingredients referred to in Article 19[1][g] when its concentration exceeds: 0.001% in leave-on products, 0.01% in rinse-off products Peroxide value less than 20 mmoles/L

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances Member States shall pay particular attention to: (a) the protection of operators and workers (b) the risk to birds and mammals (important details in Commission Regulation 1165/2013/EU, listed under part B, Orange oil) Conditions of use shall include, where appropriate, risk mitigation measures (listed under part B, Orange oil) The applicant shall submit confirmatory information as regards (1) the metabolite fate of orange oil and the route and rate of degradation in soil (2) the validation of endpoints used in the ecotoxicological risk assessment. The applicant shall submit that information to the Commission, Member States and the Authority by 30 April 2016 (listed under part B, Orange oil)

EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC Product type: 12

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés** Aucun(e).**Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3**
H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H290: Peut être corrosif pour les métaux.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.